

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17178611

de

Tribunal de Commerce

08 DEC. 2017

Brabant Wallon
Greffe

N° d'entreprise : **0466 981 754**

Dénomination

(en entier) : **NATHIMMO**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **RUE DU CHENE AU CORBEAU 39 - 1380 LASNE**

Objet de l'acte : PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION

NATHIMMO SPRL
Rue Du Chêne Au Corbeau 39
1380 LASNE

IMMOBILIERE BONAVENTURE SPRL
Rue Du Chêne Au Corbeau 39
1380 LASNE

PROJET DE FUSION

DE LA SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

NATHIMMO

ET DE LA SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

IMMOBILIERE BONAVENTURE

PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION

établi en exécution de l'article 719 du Code des Sociétés

Ce projet de fusion est établi en commun par la gérante de la société privée à responsabilité limitée NATHIMMO (société absorbante) et la gérante de la société privée à responsabilité limitée IMMOBILIERE BONAVENTURE (société absorbée) conformément à l'article 719 du Code des sociétés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/12/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

1. Forme, dénomination, objet social des sociétés appelées à fusionner.

1.1 Société absorbante

• Dénomination et forme juridique :

NATHIMMO, société privée à responsabilité limitée

• Siège social : rue Du Chêne Au Corbeau 39 à 1380 LASNE

• Numéro d'entreprise : 0466.981.754

• Date de constitution, publication : Société constituée suivant acte reçu par Maître Olivier DUBUISSON, Notaire résidant à Ixelles, en date du 29 septembre 1999, publié Aux annexes du Moniteur belge du 5 octobre suivant sous le numéro 991014. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 05 mars 2012 devant Maître Robert LANGHENDRIES, Notaire à Uccle, et publié à l'annexe du Moniteur belge le 16 mars suivant sous le numéro 12064503.

Capital de la société

Le capital social est fixé à 20.000,00 €, entièrement souscrit et libéré à concurrence d'un tiers, et représenté par 750 parts sociales sans désignation de valeur nominale, chacune représentant 1/750ème du capital social.

Objet social : La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique et à l'étranger : l'achat, la vente, la revente, la location, la transformation, l'aménagement, la rénovation et la gestion pour compte propre ou compte de tiers, de tous biens immeubles et meubles. La mise en valeur de tous biens immobiliers et notamment la création et le développement de lotissements. La commercialisation en gros à animaux à l'exclusion des animaux de basse-cour. L'exploitation d'un bureau de travaux mécanographiques. L'activité d'intermédiaire commercial. Elle peut prêter à toutes sociétés et/ou personnes physiques et se porter caution même hypothécairement. Elle peut réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou de nature à en favoriser la réalisation et le développement. S'intéresser par voie d'apport, de souscription, de cession, de participation, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations et entreprises, tant en Belgique qu'à l'étranger.

1.2 Société absorbée

• Dénomination et forme juridique :

IMMOBILIERE BONAVENTURE, société privée à responsabilité limitée

• Siège social : Rue du Chêne Au Corbeau 39 à 1380 LASNE

• Numéro d'entreprise : 0888.976.096

• Date de constitution, publication : Société constituée suivant acte reçu par Maître Robert LANGHENDRIES, Notaire résidant à Uccle, en date du 17 avril 2007, publié aux annexes du Moniteur belge du 24 avril suivant sous le numéro 07064716. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 26 mars 2013 devant Maître Robert LANGHENDRIES, Notaire à Uccle, et publié à l'annexe du Moniteur belge le 29 mars suivant sous le numéro 13057117.

Capital de la société

Le capital social est fixé à 18.600,00 €, entièrement souscrit et libéré, et représenté par 186 parts sociales sans désignation de valeur nominale, chacune représentant 1/186ème du capital social.

Objet social : La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son propre Compte, pour compte de tiers ou en collaboration avec des tiers, toutes opérations immobilières et

mobilières, notamment l'achat, la vente, la mise en location et prise en location, la construction, la rénovation, la division, ainsi que le développement et la réalisation de lotissements ou autres projets immobiliers, la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements de terrains en vue de leur lotissement et de leur mise en viabilisation, la gestion, l'administration et la valorisation de tous patrimoines immobiliers, en ce compris l'entretien, la construction, la transformation, la mise en location et prise en location, le leasing immobilier, en bref, toutes opérations de nature immobilière ou de biens mobiliers qui y seraient liés.

La société a le droit d'accomplir tous actes se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social.

Elle peut se porter caution ou donner toutes garanties réelles ou personnelles, entreprendre toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières de nature à favoriser la réalisation des activités ci-dessus.

La société peut exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

2. Généralités

La fusion proposée est définie à l'article 719 du Code des Sociétés comme étant une fusion par absorption par laquelle de plein droit et simultanément, l'intégralité du patrimoine de la SPRL IMMOBILIERE BONAVENTURE, actif et passif, est transférée à la SPRL NATHIMMO par la suite d'une dissolution sans liquidation de la SPRL IMMOBILIERE BONAVENTURE ;

Une assemblée générale extraordinaire de la société sera convoquée et aura notamment à son ordre du jour la fusion définie par la loi comme étant une « fusion par absorption » par laquelle, de droit et simultanément :

- l'intégralité du patrimoine de la société privée à responsabilité limitée IMMOBILIERE BONAVENTURE , actif et passif, est transférée à la société privée à responsabilité limitée NATHIMMO ;

- par suite d'une dissolution sans liquidation de la SPRL IMMOBILIERE BONAVENTURE;
- comme la société NATHIMMO détient 100% de la société IMMOBILIERE BONAVENTURE, aucune action nouvelle n'est émise en faveur de NATHIMMO , conformément à l'article 726 §2 du Code des sociétés;

Si le projet de fusion est valablement approuvé par les deux assemblées générales extraordinaires, la SPRL IMMOBILIERE BONAVENTURE cessera d'exister de droit uniquement de par le fait de la décision prise et l'intégralité de son patrimoine, actif et passif, sans exception, sera transférée à la société privée à responsabilité limitée NATHIMMO.

L'apport est effectué sur base des situations comptables établies au 31 octobre 2017.

Justification au point de vue juridique et économique de l'opportunité, des conditions, des modalités et des conséquences de l'opération.

En vue de simplifier les structures du groupe, il est apparu souhaitable aux conseils d'administration de fusionner les deux sociétés étant donné que la société NATHIMMO détient 100% du capital de la SPRL IMMOBILIERE BONAVENTURE et que les deux sociétés ont la même activité et le même objet social.

En effet, le regroupement juridique des deux entités aura pour effet de réduire les coûts de fonctionnement administratifs, tout en simplifiant une gestion commune au quotidien.

3. Date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la sociétés absorbante.

La fusion s'opérant sur base des situations comptables établies au 31 octobre 2017 implique que toutes les opérations accomplies à partir du 1er novembre 2017 à 00 heures par la société privée à responsabilité limitée absorbée (IMMOBILIERE BONAVENTURE) sont réputées réalisées pour le compte de la société absorbante bénéficiaire (NATHIMMO).

4. Droits assurés par la société absorbante aux associés de la société absorbée, qui ont des droits spéciaux, ainsi qu'aux porteurs de titres autres que des parts sociales, ou les mesures proposées à leur égard.

Il n'existe aucun droit ou avantage que les parts sociales qui représentent le capital des deux sociétés.

5. Tous les avantages particuliers attribués aux membres des organes d'administration des sociétés appelés à fusionner.

Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des conseils d'administration des sociétés appelées à fusionner.

6. Conditions suspensives à la fusion

La présente fusion est réalisée sous la condition suspensive suivante :

- approbation du projet de fusion par les assemblées générales

7. Situation comptable des sociétés NATHIMMO et IMMOBILIERE BONAVENTURE au 31 octobre 2017

SOCIETE NATHIMMO

A C T I F

Immobilisations corporelles		
Installation, machines, outillage	5.176,00	
Amortissements	-5.176,00	
Mobilier et matériel roulant	7.749,99	
Amortissements	-7.749,99	
Immobilisations financières		500.000,00
Participation dans société	500.000,00	
Valeurs disponibles		19,74
Total de l'actif		500.019,74

PASSIF

Capital		6.197,34
Capital souscrit	20.000,00	
Capital non appelé	-13.802,66	
Réserves		2.000,00
Réserve légale	2.000,00	
Perte reportée		- 33.925,75
Résultat provisoire		- 1.385,79
Provisions pour risques et charges		12.340,59
Dettes à un an au plus		514.793,35
Autres dettes		
- C/C Nathalie Moulin	189.695,39	
- C/C Top House	200.211,58	
- C/C Immobilière Bonaventure	124.886,38	
Total du passif		500.019,74

SOCIETE IMMOBILIERE BONAVENTURE

A C T I F

Créances à un an au plus		469.422,82
Autres créances		
-C/C Nathimmo SPRL	124.886,38	
-C/C Top House Rénovent SPRL	323.124,36	
-C/C Moulin Nathalie	21.412,08	
Valeurs disponibles		212,08
Total de l'actif		469.634,90

PASSIF

Capital		518.600,00
Capital souscrit	518.600,00	
Réserves		3.963,10
Réserve légale	3.963,10	
Perte reportée		- 51.039,81
Résultat provisoire		- 1.888,39
Total du passif		469.634,90

RESUME

A C T I F	NATHIMMO	IMMOBILIERE BONAVENTURE	NATHIMMO 01/11/2017
ACTIFS IMMOBILISES	500.000,00		
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Installations	5.176,00		5.176,00
Amortissements	- 5.176,00		-5.176,00
Matériel roulant	7.749,99		7.749,99
Amortissements	- 7.749,99		-7.749,99
Immobilisations financier	500.000,00		
Participations Immobilière			
Bonaventure			
ACTIFS CIRCULANTS	19,74	469.634,90	123.144,60
Créances à un an au plus			
Autres créances			
c/c Nathimmo		124.886,38	
c/c Top House Renove		323.124,36	122.912,78
c/c Moulin Nathalie		21.412,08	
Valeurs disponibles	19,74	212,08	231,82
TOTAL DE L'ACTIF	500.019,74	469.634,90	123.144,60



PASSIF	NATHIMMO	IMMOBILIERE BONAVENTURE	NATHIMMO 01/12/2017
CAPITAUX PROPRES	- 27.114,20	469.634,90	-57.479,30
Capital	20.000,00	518.600,00	38.600,00
Capital non appelé	- 13.802,66		-13.802,66
Réserves	2.000,00	3.963,10	5.963,10
Résultat de l'exercice	- 33.925,75	- 51.039,81	-84.965,56
Résultat provisoire	- 1.385,79	- 1.888,39	- 3.274,18
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	12.340,59		12.340,59
Provision risques et charges	12.340,59		12.340,59
DETTES	514.793,35		168.283,31
Dettes à plus d'un an			
Dettes à un an au plus			
-c/c Moulin N	189.695,39		168.283,31
-c/c Top House Renove	200.211,58		
-c/c Immobilière Bonaventure	124.886,38		
TOTAL DU PASSIF	500.019,74	469.634,90	123.144,60

Pour NATHIMMO SPRL

Pour IMMOBILIERE BONAVENTURE SPRL

Moulin N.

Lasne, le 2 novembre 2017

Lasne, le 2 novembre 2017